

## Technicien Exploitation /Maintenance Remontées Mécaniques

Activités Connexes : situations Autres : 11.21.18 Mise à jour 12/2025

Codes : NAF 4939C ; ROME : I1301 ; PCS : 654c ( exploitation) NSF : 250p

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Garantit le bon fonctionnement d'une ou plusieurs installations de remontées mécaniques (dépannage, opérations de maintenance réglementaire et préventive), et assure l'exploitation, en garantissant la sécurité totale des usagers.



### PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

**Synonymes :** Employé de remontées mécaniques, perchman, conducteur téléski, conducteur télésiège, conducteur de tapis de remontées pour domaine skiable)

- Travaille seul ou en équipe

Les installations sont constituées d'appareils regroupés sous le vocable de « **remontées mécaniques** » :

- Les téléportés (télésièges à attaches fixes ou débrayables, télocabine, téléphériques à va et vient ou pulsé)
- Les téléskis (à perches, à enrouleurs, à câble bas),
- Le funiculaire
- Les appareils particuliers (tapis roulant).

Doit avoir des capacités d'adaptation aux conditions de travail en montagne

L'activité est principalement réalisée en plein air, en altitude, de 800 mètres à plus de 3 000 mètres, avec des conditions climatiques parfois rudes :froid, neige, vent, qui impliquent une

bonne condition physique (marche à pied en montagne, ski, manutention), travail en hauteur sur pylônes, bonne qualité de contacts avec la clientèle, esprit d'équipe.

Travaille en journée la semaine, mais également le samedi, le dimanche et les jours fériés

Selon les saisons, le technicien a deux types d'activités.

***En période hivernale :***

- Exploite les installations de remontées mécaniques, ouvre et ferme l'installation au public et conduit les appareils, en respectant scrupuleusement les règles de sécurité

Pour chaque installation *un registre d'exploitation* est tenu à jour quotidiennement.

Ce registre doit être disponible en permanence sur le site de l'installation.

Il doit être conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans.

- Effectue les contrôles réglementaires techniques et de sécurité
- Est au service de la clientèle :



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- Assure l'embarquement et le débarquement, en sécurité, des usagers
- Peut informer les clients sur les caractéristiques et l'organisation des domaines (pistes de ski, horaires, risques météorologiques, règles de sécurité, ...) et des équipements (utilisation télésiège, télécabines, ...).
- Prépare l'aire d'embarquement et d'arrivée : accès à la cabane, déneigement éventuel, dégagement des accès, décoinçage des perches, mise en place des filets pour les files d'attente
- Applique au besoin les procédures d'urgence en cas d'accident corporel ou technique (évacuation des remontées mécaniques)
- Peut participer à l'évacuation de personnes téléportées en cas d'incident.
- Réalise les dépannages des éléments électrotechniques, mécaniques et hydrauliques des installations et des moteurs (diagnostic, remise en état, réglage, peut être amené à souder des éléments), peut être amené à monter sur des pylônes.

- Apprécie l'incidence de la situation météorologique et les risques d'avalanches sur les installations.
- Règle au bureau divers travaux de gestion et d'administration, rapports de sécurité, correspondance et gestion du matériel.

**Hors saison hivernale :**

Réalise et encadre les travaux de maintenance réglementaire et préventive , dans le respect des nombreuses normes (NF, EN) et des textes juridiques.

Coordonne des opérations de manutention de sous-ensembles, participe à des actions de maintenance (corrective et préventive), organise des travaux de réparation et effectue les contrôles et les visites réglementaires.

Procède à la modification d'installations anciennes ou à l'installation de nouveaux équipements.

S'assure que les travaux sont réalisés en suivant les procédures, vérifie que les registres d'exploitation soient bien renseignés



Peut réaliser des opérations de levage, de manutention et de préparation pour des travaux de montage d'installations de remontées mécaniques, en respectant les règles de sécurité

Pour travaux maintenance : **Soudeur 04.13.18**



La grosse maintenance et le montage des remontées mécaniques, est effectuée **par des entreprises spécialisées**, ou, dans une moindre mesure, par les constructeurs.

- Exploite aussi de plus en plus en été les télécabines, télésièges, téléphériques, pour les randonnées en haute montagne

**Recommandation R 403 Remontées mécaniques**

## Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : environnement bruyant
- Attention/ Vigilance
- Capacité Réflexion /Analyse :
- Charge Mentale :
- Contact Clientèle :
- Contrainte Physique : opérations montage et maintenance
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations :toutes postures
- Contrainte Temps Intervention : lors d'un panne pendant exploitation
- Esprit Sécurité :
- Horaire Atypique : astreintes (weekend, jours fériés) nuit (panne).
- Intempérie : vent, pluie, brouillard, neige
- Mobilité Physique :
- Multiplicité Lieux Travail : si exploitation de plusieurs installations
- Sens Equilibre : intervention sur pylône
- Sens Responsabilités :
- Température Extrême : grand froid, (risque d' hypothermie, engelures...)
- Travail Altitude :



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Travail Espace Restreint : intervention sur moteurs
- Travail en Equipe
- Travail Milieu Isolé : haute montagne
- Travail Sous Tension
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Hauteur :
- Vision adaptée au poste

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Chute Hauteur : échelle, pylône, corde...
- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante, terrain accidenté, escalier...
- Contact Conducteur Sous Tension
- Déplacement Ouvrage Etroit : dépannage machinerie
- Emploi Machine Dangereuse : portative
- Heurts avec des masses en mouvement (cabines, sièges, perches) ou des pièces en

mouvement (poulie, cardans...) : si absence de protection collective (écrans, grilles...), intervenir lorsque l'appareil est à l'arrêt.

- Port Manuel Charges : matériau, matériel (machine/outil)
- Projection Particulaire : poussière, limaille, corps étranger, particule ...
- Violences Externes : physique, verbale : contact clientèle

## Nuisances

- Bruit : >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- Hyper sollicitation des membres TMS
- Manutention manuelle charges
- Rayonnement non ionisant : rayonnements optiques naturels (UV soleil) ; ROA ( soudage)
- Température extrême : grand froid
- Vibration : mains-bras >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention

## Maladies Professionnelles



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

**Ctrl et un clic sur le numéro, le tableau MP s'ouvre :**

- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (**98**)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (**42**)
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (**57**)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (**69**)
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermite irritative, lésions eczématoïdes : travaux maintenance graissage (**36**)
- Rhinite et asthmes professionnels : travaux exposant à la colophane chauffée (brasage) (**66**)
- Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans huiles (**16 bis**)

## Mesures Préventives

*Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP***

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières  
CARSAT/ANACT

#### Aides financières CARSAT :

- ✓ Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS

Autorisation Conduite/Formations : PEMP...

Bruit



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Espace Confine (Restreint-Clos)

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Plan Prevention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : entre entreprises extérieures et exploitant : travaux dangereux

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides :fluides, huiles

Risque Electrique

Risques Psychosociaux(RPS)/Qualité Vie Conditions Travail (QVCT) : agression verbale, physique par la clientèle

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Signalisation Balisage Sante Sécurité Travail : en atelier

Températures Extrêmes : froid extrême

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

## **MESURES TECHNIQUES :**

Aménagement Atelier

Chute Hauteur : accès pylône sécurisé, échelle crinoline ; passerelles sur pylônes des téléskis et des téléportés ; lignes de vie au droit des échelles d'accès sur les téléportés ; points d'ancrage en tête de pylône, potences de recâblage sur pylônes...



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

## **Performance Economique**

Chute Plain-Pied : disposer de revêtements antidérapants aux postes de travail, maintenir les sols secs et dégagés ; port de chaussures adaptées (semelles , antidérapantes, crampons amovibles...)

Déchets Gestion

Drones : inspection des installations, évitant chute hauteur

Echafaudages/Moyens Elévation : PEMP, PIR

Eclairage Chantier : dépannage de nuit

Espace Confine (Restreint-Clos)

Lutte Incendie.

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques :

Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutentions Manuelles/TMS :Aides : palan...

Organisation Premiers Secours

### **Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV , ROA ; travaux en extérieur) ; risques chimiques (huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse ...)

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : **cf. fumées soudage**

Rayonnements Optiques Artificiels (ROA) & Electromagnétiques (CEM) : travaux soudage

Risque Electrique Installations/Consignation

Températures Extrêmes : froid extrême



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : harnais antichute, longes ...

Vibrations : membres supérieurs

### **MESURES HUMAINES :**

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) :

**PEMP R486**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Fiche exposition rayonnements optiques artificiels ROA

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

**Habilitation Electrique:** : travaux hors tension (B1, B1V ; B2 ; B2V) ; travaux sous tension (B2, BR, H1T, ...) ; BC consignation d'une installation électrique ; BE (Essais) ; **BS** peut aussi réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex : raccordement, utilisation de machines portatives **Carnet de prescriptions de sécurité électrique pour le personnel du BTP habilité BS guide OPPBTP mise à jour 06/2024**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information/Sensibilisation Champs Electromagnétiques : travaux soudage

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)/ROA

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Passeport Prevention



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risques Psychosociaux(RPS)

Sensibilisation Risque Routier

**Températures Extrêmes :** Protection thermique du corps (bonnet, gants, vêtements chauds et secs )

## Suivi Individuel Préventif Santé

### ❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé

#### OBJECTIFS :

Les SPSTI doivent rendre la prévention en santé au travail accessible, et adaptée aux besoins réels des entreprises, en : :

- **Informant** : sur les facteurs de risques des métiers , et en sensibilisant sur les moyens de prévention collectifs et individuels
- **Traçant** les expositions professionnelles ++
- **Prévenant ++ et dépistant** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de diverses activités professionnelles (**actuelles et passées**)
- **Préservant** la santé physique et mentale (RPS) tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire l'usure au travail
- **Contribuant** au maintien dans l'emploi : en anticipant la désinsertion professionnelle (cellule dédiée dans le SPSTI, visite de pré reprise, visite de mi-carrière ; rendez-vous de liaison entre salarié et employeur ... )
- **Participant** à des actions de promotion de la santé : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfices de la pratique sportive , conduites addictives ... , pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de dépistage ...
- **Informant** sur les modalités de suivi l'état de santé : sur la possibilité à tout moment, de bénéficier d'une visite à la demande avec le médecin du travail ( aussi bien par le salarié , que par l'employeur) .

#### Ce qui nécessite :

- ✓ Une simplicité d'accès aux différents dispositifs
- ✓ Une bonne réactivité dans les situations sensibles
- ✓ Une cohérence entre les différents acteurs

C'est ainsi que **la culture prévention** entrera réellement dans les organisations

#### Poly exposition : ANSES / PST3 : 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques

#### Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021

## Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Gaz soudage : les fumées de soudage sont désormais classées comme agents cancérogènes avérés pour l'Homme (groupe 1) par la monographie n° 118 du CIRC (2017).
- Trichloroéthylène CMR : affections cancéreuses (cancer du rein) dégraissage et nettoyage de pièces métalliques avant 1995 (101)
- Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP): composés issus de la dégradation des huiles, graisses, peinture, solvants aromatiques présents sur les pièces à souder ...
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

## Risques Autres :

### ✓ Constraintes posturales :

- Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)



PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Constraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)

### ✓ Constraintes physiques intenses :

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; ou travailler en milieu humide pendant 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) .
- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
- Vibrations Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) ) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
- Exposition aux rayonnements non ionisants( UV, ROA, champs électromagnétiques )

### ✓ Nuisances chimiques :

- Graisse, huile, lubrifiant.( entretien des câbles poulies, moteurs)
- Solvants et produits de nettoyage ( pour dégraisser les pièces mécaniques)
- Produits anti-corrosion

- ✓ **Température Extrême** :grand froid
- ✓ **Travail Nuit** ( travaux maintenance) : fait partie des six facteurs de pénibilité
- ✓ **Risque électrique**
- ✓ **Risque routier**
  
- ❖ **Vigilance** :nécessité d'une attestation justifiant l'absence de contre-indications médicales :
  - Conduite :chariot automoteur, PEMP
  - Intervenant sur installations électriques): travaux hors tension (B1, B1V ; B2 ; B2V) ; travaux sous tension (B2, BR, H1T, ...) ; BC consignation d'une installation électrique ; BE (Essais

#### Cf Modalités Suivi Prise en charge Surveillance



#### **Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :**

Dépendant : de l'exposition actuelle et passée selon les nuisances ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics exposition ,travaux en milieu confiné, Co exposition... ; de la protection du salarié (**collectif, individuel** ).

**Important :** même si les recommandations de la HAS ne sont pas des normes juridiques au sens strict, elles deviennent opposables en pratique , notamment en matière de responsabilité médicale.

Le juge évalue la conformité de la conduite du médecin aux « données acquises de la science » ; les recommandations de la HAS constituent la principale référence pour définir ces « données acquises »

Si le médecin s'en écarte sans justification, le juge peut considérer qu'il a commis une faute

❖ **Bruit :**

- **Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

**Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023**

**L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021**

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

Lors du **suivi en santé au travail** du salarié , prendre en compte les **effets ototoxiques potentiels**

Une attention particulière doit être portée au **suivi de l'audition** dans les situations de poly exposition



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

- **Certaines substances chimiques sont considérées comme des agents ototoxiques potentiels**, à des concentrations qu'il est possible de rencontrer en milieu professionnel.

- Solvants organiques (styrène, **toluène**, **xylène**, éthylbenzène, chlorobenzène, trichloroéthylène, n-hexane, n-heptane, disulfure de carbone et mélanges de solvants) ;
  - Métaux : ototoxicité élevée pour le plomb, mercure et dérivés, arsenic ; modéré pour le **cadmium, manganèse, cobalt...**
- Ototoxicité des métaux TC173 INRS 03/2021**
- Asphyxiants (**monoxyde de carbone**, cyanure d'hydrogène, acrylonitrile) ;

- **Certains médicaments sont aussi ototoxiques** ( certains antibiotiques, diurétiques , anti tumoraux)

Le FIOH (institut finlandais santé travail) recommande l'utilisation d'un équipement de **protection individuelle antibruit** dans les situations où le niveau d'exposition à ces substances est > 10% de la valeur limite d'exposition professionnelle, et le niveau de bruit est  $\geq 75$  dB(A)

❖ **TMS Membres supérieurs :**

**Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ...**  
**Santé publique France mise à jour 10/2019**

- ✓ Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs ensemble composé de quatre groupes de tendons : sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond.  
HAS 09/2023 ([lien](#)).

Les maladies métaboliques sont un facteur aggravant du risque de rupture de la coiffe des rotateurs, laquelle est hypo vascularisée à l'insertion du sus-épineux et de l'infra-épineux

Entre 45 et 60 ans , les salariés exposés aux TMS , et fumeurs ( ayant fumés pendant 10 ans) voient leur « chance » d'avoir une rupture de la coiffe multipliée par 10.

**Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023**

❖ **Rayonnements Optiques Artificiels (ROA) :** le procédé du soudage génère des rayonnements ultraviolets, *qui sont un facteur de risque* : risque cutané et oculaire (cataracte à long terme ; voire mélanome de l'œil.)

- ✓ Vérifier que le salarié ne fait pas partie d'un groupe à risques : éviter les personnes *photosensibles ou prenant des médicaments photo sensibilisants, ou ayant subi une ablation du cristallin.*
- ✓ Examen dermatologique : au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) : à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**

❖ **Champs Electromagnétiques :**

Une évaluation est nécessaire, si l'opérateur approche d'une ligne électrique aérienne, ligne télécommunication GSM , poste soudage ...

En cas de première affectation, étude de poste et consultation spécialisée si nécessaire (dispositifs actifs++) .

Une visite doit être réalisée avant l'affectation au poste (VIP) , afin d'éviter « Toute incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs de moins de 18 ans et des travailleurs à risques particuliers, notamment les femmes enceintes, et les travailleurs équipés de dispositifs médicaux implantés ou non, passifs ou actifs ». **7° de l'article R. 4453-8**

- ✓ Pour les porteurs de dispositifs médicaux implantés actifs :  
DMIA (stimulateur, défibrillateur cardiaque, pompe à insuline, prothèse auditive, stimulateurs neurologiques ...)
- ✓ Pour les porteurs de dispositifs médicaux passifs (plaqué, broche ostéosynthèse)

Il peut y avoir un risque d'interférences si exposition à un champ magnétique (VAD : valeur déclenchant action > 0,5 V/m) ; conseil **ne pas dépasser 0,5 V/m** ;

Etablir aussi un avis de compatibilité et un suivi adapté des personnes jugées à risques : personne souffrant de troubles du rythme cardiaque ou d'hypersensibilité électromagnétique, porteur d'implants actifs ou passifs, femmes enceintes

- ✓ Agents chimiques dangereux : Solvants : Hydrocarbure Aromatique Monocyclique / Solvant organique halogéné

#### **Surveillance Biologique Exposition Professionnelle Risques Chimiques**

**Base de données Solvants : plus de 100 substances classiquement utilisées comme solvant INRS**

**Prévenir les risques liés aux solvants INRS**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- ✓ Perturbateurs endocriniens : nombreux solvants

Il est interdit d'affecter ou de maintenir les femmes enceintes et les femmes allaitant à des postes de travail les exposant aux perturbateurs endocriniens identifiés comme toxiques pour la reproduction (substances CMR classées 1A, 1B ou H 362 par le règlement CLP).  
**(article D. 4152-10 du Code du travail).**

Recueillir les données médicales potentiellement en lien avec les expositions et si nécessaire orienter vers un spécialiste par exemple en cas de :

- Maladies métaboliques
- Cancers hormono-dépendants : tumeurs et cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer des ovaires, cancer des testicules et cancer de la prostate.
- Difficultés de conception (hommes et femmes), fausses couches, prématurité...
- Pathologies gynécologiques (endométriose) et obstétricales

Adapter le suivi médical sous protocole pour les IDEST, au vu des expositions, en accord avec le médecin du travail.

❖ **Rayonnement optique naturel (UV soleil)++ : réverbération neige**

Examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps ( visage (nez, front, joues, oreilles et lèvres), la tête en cas de chevelure peu dense ou de calvitie, ainsi que le cou et la nuque, les aisselles, le dos des mains et des pieds, à la recherche de **kératoses photo induite lésions cutanées précancéreuses** :

Ce sont des lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage :

Un lien est scientifiquement établi entre expositions professionnelles cumulées aux UV solaires , et survenue de cancers cutanés non mélaniques (particulièrement **cancers épidermoïdes**)

**En cas de doute, demander conseil à un(e) dermatologue.**

**Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants,** et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé pour les yeux.

**Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

❖ **Exposition au froid : Rechercher les Principaux Facteurs de Risque individuels :**

- Âge (les personnes plus âgées sont plus à risque)
- Condition physique pour métier exigeant physiquement
- Antécédents de lésions cardiaques ou vasculaires
- Asthme, pathologies pulmonaires
- Diabète
- Consommation d'alcool
- Usage de certaines drogues ou médicaments (certains antidiabétiques, calmants ou somnifères...)

❖ Veiller à une bonne hygiène de vie :

1/ A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m<sup>2</sup>) : [Calcul IMC](#)

2/ A un bon équilibre alimentaire

[L'essentiel des recommandations sur l'alimentation Santé Publique France](#)

[Alimentation de l'adulte : des repas équilibrés au fil de la semaine :Ameli 02/2025](#)

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

3/ Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :

- Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm *chez l'homme* ; et supérieur ou égale à 80 cm *chez la femme*
- Significativement élevé à partir d'un tour de taille de ≥102 cm *chez l'homme* ; ≥88 cm *chez la femme*.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

4/ A un bon sommeil : rechercher un déficit et /ou des troubles du sommeil, un état de fatigue

[Test de Pichot Brun](#) est un auto-questionnaire de 24 items avec une échelle de Likert, pour évaluer le sentiment de fatigue, et apprécier l'importance de ses répercussions au quotidien

[10 recommandations pour bien dormir : Institut national sommeil & vigilance \(INSV\)](#)

[Aptitude Conduite Engins/ PL /VL /Machines dangereuses](#)

[Risque malaise au travail Evaluation Risque Cardio Vasculaire](#)

[Recherche consommation Substances Psychoactives :](#)

[Travail de nuit](#)

[Vaccinations](#)

[Examens Dépistage Santé](#)

## Visite médicale mi-carrière

### Téléconsultation

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

### Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

### Technicien Exploitation/Maintenance Remontées mécaniques (SPE/SPP)

- ✓ Travaux exposant aux fumées de soudage ou aux fumées métalliques de procédés connexes (brasage fort, gougeage, oxycoupage)
- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans huiles (16 bis) composés issus de la dégradation des huiles, graisses, peinture, solvants aromatiques présents sur les pièces à souder
- ✓ Inhalation d'oxydes de fer (44)
- ✓ Trichloroéthylène : cancer du rein : dégraissant et nettoyant ; utilisation avant 1995 (101)



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

#### ❖ Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :

- Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes : grand froid
- Travail de nuit
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC travaux en extérieur UV soleil++